

Samedi 21 mai 2011 de 9h30 à 12h

**Visite du Quartier Max Barel
par l'association
et les élus du Groupe**

Sommaire

Introduction

Parcours

Problèmes observés et/ou signalés



Introduction



Cette visite est la seconde que nous réalisons dans le quartier Charréard Max-Barel et d'autres quartiers attendent notre visite. Alors pourquoi revenir sur Max Barel ?

L'élément déclencheur a été le dernier conseil municipal (2 mai 2011) au cours duquel nous avons pu assister à un jeu de mauvaise foi impressionnant. Le rapport n°5 qui présentait un projet d'aménagement pour la résidence Max Barel est passé en force malgré une absence de concertation réelle avec les habitants. Nous souhaitons donc revenir auprès des habitants de ce quartier délaissé et plus encore méprisé par la municipalité (cf. article du Blog du 6 mai 2011 "*Projet Résidence Max Barel : un vote malgré l'absence de concertation réelle avec les habitants*" – Voir copie en annexe 1).

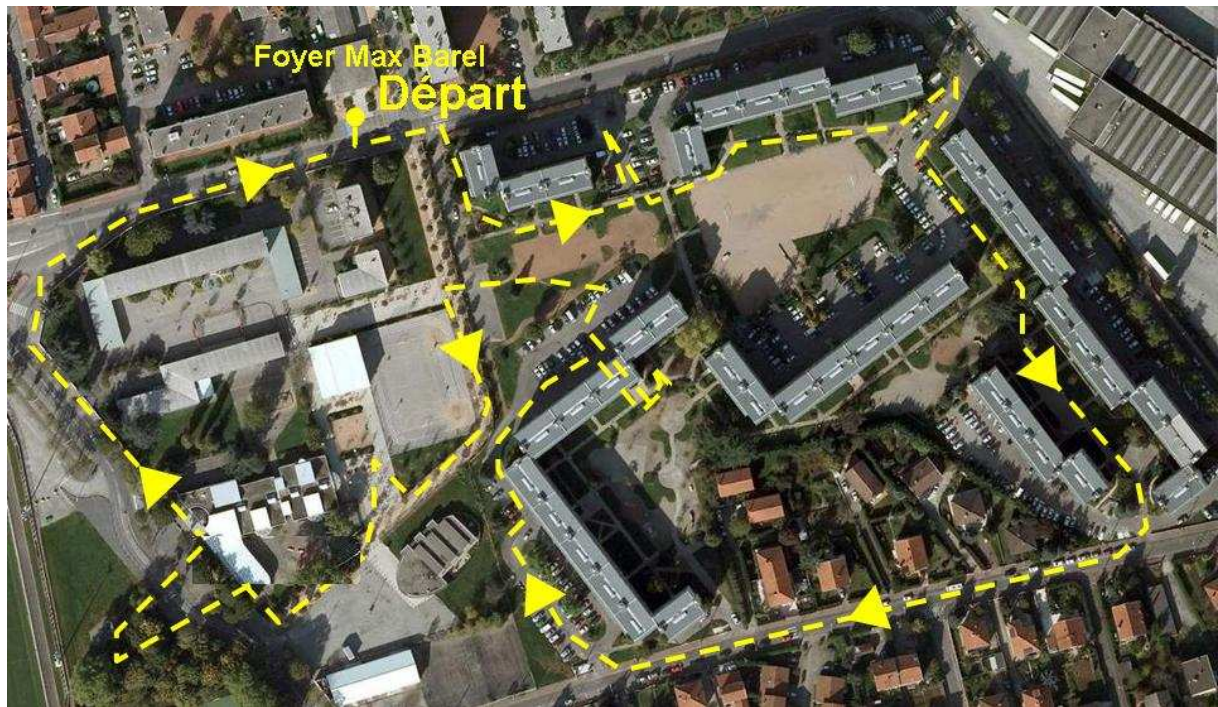
En effet, conscient de l'importance d'un projet d'aménagement pour ce quartier, nous avons demandé qu'il soit fait en concertation réelle avec les habitants. En ce sens nous avons proposé que le vote de ce rapport soit reporté à un prochain conseil municipal afin de permettre la mise en place d'une concertation avec les habitants. Ne sont-ils pas les premiers intéressés ? Nous avons souligné que "cela relève du simple bon sens et serait une marque de respect vis-à-vis des habitants de ce quartier". Malgré cette demande constructive, il n'y a pas eu de report et le vote a été maintenu par Mme le Maire. Les habitants n'auront pas été écoutés et l'argent des vénissiens sera dépensé pour des aménagements qui ne satisferont pas les habitants... Nous voulions donc revenir au contact avec ces habitants.

En fait, il ne s'agit pas vraiment d'une seconde visite, car lors de la première, faute de temps nous n'avions pas pu traiter en détail la résidence Max Barel (cf. CR de la visite de juin 2009). Cette fois-ci nous nous sommes concentrés sur le quartier de la résidence Max Barel.

Enfin pour conclure nous pouvons dire que c'est la cinquième visite que nous réalisons (Charréard Max-Barel, Parilly, Moulin à Vent, Vieux Bourg) et l'intérêt est toujours le même.



Le parcours



Pour mémoire...

Ces visites ont notamment pour vocation de permettre aux membres de l'association et aux élus du Groupe :

- d'être à l'écoute des vénissiens et d'avoir des échanges constructifs avec les habitants et les commerçants du quartier,
- de s'exercer à une gestion municipale de proximité et sur le terrain, de tester les réflexes quand à l'identification et la gestion des dysfonctionnements d'un quartier,
- de faire connaître à ceux de l'équipe qui n'y habitent pas, l'ensemble des quartiers de Vénissieux et de leurs spécificités,

Trois dimensions qui font de ces visites une véritable préparation pour une prise en main de la gestion de la ville en 2014.

Communiqué de presse préalable annonçant la visite :

Communiqué de presse – 17 mai 2011
Association Vénissieux, Terre d'Audace, Terre d'Avenir
Groupe d'Ouverture Vénissieux, Terre d'Audace, Terre d'Avenir

Visite du quartier Max Barel Samedi 21 mai 2011

"Dans la continuité des actions de terrain engagées depuis le début de ce mandat municipal 2008-2014, l'Association Vénissieux, Terre d'Audace, Terre d'Avenir et les élus d'opposition du Groupe d'Ouverture Vénissieux, Terre d'Audace, Terre d'Avenir organisent des visites de quartier dans l'ensemble de la ville.

Dans le cadre de ce dispositif, une nouvelle visite du Quartier Max Barel est programmée samedi prochain, le 21 mai 2011 à 9h30. L'équipe donne rendez-vous devant le Foyer Max Barel à tous les habitants du quartier qui souhaitent se joindre à cette visite."

Contact presse : 06 77 38 06 10 – @dresse mail : venissieuxaudace2014@free.fr
Blog : <http://venissieuxaudace2014.fr>

Christophe GIRARD
Président de l'Association, Vénissieux, Terre d'Audace, Terre d'Avenir
Président du Groupe d'Ouverture Vénissieux, Terre d'Audace, Terre d'Avenir

Problèmes observés et/ou signalés

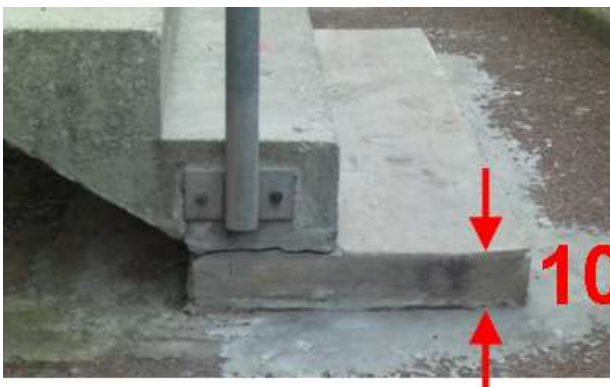
1) Le sol qui s'affaisse...

Au 4 de la résidence Max Barel, l'inquiétude des habitants de cet immeuble est perceptible. L'immeuble se fissure de façon significative et penche bizarrement. Des habitants expliquent "qu'il est désormais nécessaire de caler les meubles afin qu'ils restent horizontaux...".

A quand une information claire sur ce problème d'affaissement ?



"Elle court, elle court la fissure !"



10 cm!

Il a fallu réhausser les marches de l'immeuble qui "décollaient" de plus de 10 cm !

2) Le GPV ne prendrait pas en compte ce problème d'accessibilité...

A la connaissance des habitants, il ne serait pas prévu dans le GPV de rendre cette montée accessible aux personnes à mobilité réduite.

Cette résidence a pourtant été réhabilitée en 1992 par un architecte connu sur la ville. Après avoir "brillé" lors de cette réalisation, il a été promu aux affaires de la ville. Il s'agit, nous explique-t-on, ni plus ni moins que de M. Thivilier 2ème adjoint, en charge du Projet de Ville 2030, de l'Urbanisme, du Grand Projet de Ville **et... de l'Accessibilité aux personnes...** (sans commentaire !).



Ces escaliers étaient précédemment en colimaçon, ce qui en terme d'accès pompier posait quelques problèmes (l'architecte n'avait pas pensé à tout !). Ils ont donc été démolis et refait tel que sur la photo. Cela reste tout de même un accès pompier un peu compliqué...

3) Les rats sont à la fête

Les habitants se plaignent de la présence de nombreux rats. Les personnes du rez-de-chaussée sont obligées de maintenir fermé leur porte et fenêtres, même par grande chaleur pour ne pas être envahi. Une locataire en a découvert un qui nichait sous sa douche ! Lorsque ce sujet est évoqué avec les personnes de la ville ou de la SACOVIV, les habitants récoltent soit de l'indifférence, soit le mépris. Un locataire excédé avait envoyé son "tableau de chasse" (plusieurs rats) dans une boîte à chaussure à la SACOVIV, il n'a eu en retour que le silence. Lors d'une visite de quartier, une habitante s'est entendu dire "il faut laisser faire la nature...", cela se passe de commentaire !

4) Pas de signalétique



"Dans toute la résidence, il n'y a aucun moyen de repérer les numéros des montées" déplore une habitante. En effet, il n'y a ni plans, ni signalétique.

Les habitants demandent pourtant depuis longtemps une signalétique sur les immeubles qui permette aux visiteurs (ou livreurs quand on ne les dissuade pas de venir) de retrouver les montées, mais c'est en vain. Sans doute un problème trop simple...

5) Poubelles

Tout au long de la visite, les personnes du quartier se sont étonnées de voir les poubelles bien rangées dans leur emplacement et soigneusement fermées. Un étonnement répété tout au long de la visite, car cela ne ressemble en rien au quotidien du quartier. C'est sans doute "l'effet Lucky Luke" de nos visites (cf. article sur blog à ce sujet). Les choses changent avant même notre visite, en quelque sorte à l'instar du héros de BD "nous tirons plus vite que notre ombre"... Blague à part, ces poubelles habituellement ouvertes sont une des explications de la prolifération des rats. Elles sont également une source de désagrément inacceptable pour les appartements se situant juste au dessus. Enfin, il est impressionnant de constater que les habitants doivent effectuer entre au minimum 30 mètres et parfois plus de 100 mètres pour aller porter leurs poubelles (quid des personnes âgées ?).

Tout cela semble entrer en contradiction avec l'arrêté municipale de M. Gerin datant du 24 mai 2007 et interdisant toute poubelle à l'extérieur (cf. en annexe 2)...





Nota : une petite "contre-visite" effectuée quelques jours plus tard a montré que "l'effet Lucky Luke" est de courte durée... cf. photo ci-jointe, prise le 27 mai 2011, soit 6 jours plus tard !

6) Le trou "miraculeux"...



Autre "effet Lucky Luke" ? Un trou (à proximité du n°12) qui depuis des mois représentait un véritable danger, puisqu'il était en plein milieu d'une allée, s'est retrouvé "miraculeusement" rebouché juste avant la visite... Nous n'avons pu que nous en réjouir, même s'il est regrettable que ce trou semble avoir été rebouché, non pas parce qu'il représentait un danger pour les habitants, mais parce que nous allions faire une visite... Un couple d'aveugles habite justement à proximité.

7) Une allée défoncée suite à des travaux qui remontent à... 6 ans !

Juste à côté du trou "miraculeux" nous constatons que le sol est totalement gondolé (et dangereux pour des personnes âgées).
Explication : il y a 6 ans une fuite de gaz a nécessité d'ouvrir cette allée. Depuis, elle n'a jamais été refaite correctement... 6 ans !



8) Où sont les espaces de jeux pour les enfants ?

Le visiteur extérieur ne peut être que surpris de constater au fur et à mesure de sa découverte du quartier qu'il n'existe aucun jeux pour enfants dans tout l'espace qu'il y a entre les immeubles (mise à part deux cages de foot sans filet et une malheureuse table de pingpong en béton). Il faut sortir de la résidence pour en apercevoir quelques uns.



Les générations passent et la demande des habitants demeure... Des bancs et des jeux pour enfants, pourtant quoi de plus naturel et de plus évident ?

Il est vrai que les habitants ne devraient pas se plaindre puisque régulièrement ces espaces sont le lieu de spectacles gratuits : des "rodéos" en moto et quad y sont régulièrement organisés et les "artistes" sont d'ailleurs le plus souvent bien identifiés (sauf de la police municipale semble-t-il)...



Les premiers jeux pour enfants sont bien loin des habitations et sont hors de la résidence de la SOCAVIV. Ils sont aux abords du groupe scolaire voisin et d'une diversité désolante... et aucun banc pour accueillir les parents ! A ce stade, on ne peut que ressentir une forme sérieuse de mépris à l'encontre des familles.

9) Les "traboules" de Max Barel

Encore un sujet d'exaspération des habitants. A entendre les habitants ces passages sous les immeubles, appelés "traboules" (pourtant sans grand lien avec celle de Lyon), semble être la fierté de l'architecte qui à "pensé" cette résidence à l'origine. Un avis qui n'est absolument pas partagé par la population. En plus de ne pas être pratique (il faut monter des escaliers pour les descendre de l'autre côté ce qui représente un inconvénient majeur pour les poussettes, caddy et les personnes à mobilité réduite), plusieurs habitants viennent spontanément nous décrire ces "traboules" comme des lieux de stationnement de jeunes, des lieux d'insécurité et même de froid l'hiver... Après la visite, j'ai même encore reçu un mail avec le contenu suivant : "Je ne sais ce que vous allez écrire dans votre rapport mais je puis vous dire que les gens en ont ras-le-bol des passages-traboules qui ne sont que repères à certains, WC à d'autres et le tout avec des tapages qui n'en finissent pas !"



10) Pas de commerce dans toute la zone, mais de curieux artisans...

Un habitant nous informe par écrit :
"Nous avons le plaisir d'avoir un garagiste à domicile qui travaille beaucoup mais qui gêne aussi et qui déverse ses cochonneries dans les égouts à tel point qu'ils sont bouchés ! Donc, nous avons aussi notre mare sans canard quand tombe la pluie !". Nous avons également constaté cette activité.



11) Propreté

Comme déjà constaté lors de nos précédentes visites de quartier, on trouve des poubelles publiques qui débordent le samedi matin ! Une vision de la propreté de la part de la municipalité qui n'invite pas au civisme... Et dans le cas présent il n'est pas possible à la mairie de se cacher derrière la responsabilité du Grand Lyon puisque ces espaces à proximité de la crèche "Pain d'épice" relèvent directement des services de la mairie de Vénissieux.



12) Vous avez dit quartier délaissé ?



Une preuve de plus du parfait délaissement de ce quartier : le panneau d'affichage du conseil de quartier Max Barel ne fait apparaître que deux documents datés de... **2008** !

Autrement dit, la dernière mise à jour date de l'année des élections municipales. La prochaine mise à jour se fera certainement en 2014 lors de la prochaine campagne... (!?)

13) Insécurité : Obligé de vivre volets baissés



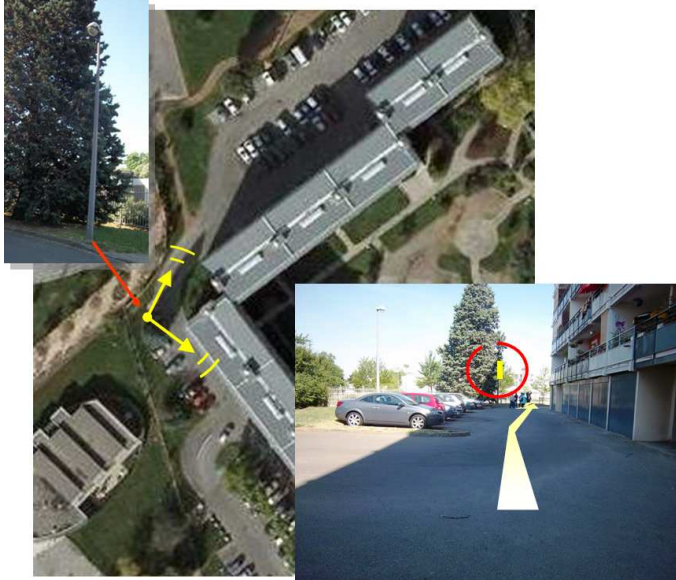
Dans cet espace de la résidence proche de l'angle du chemin des charbonniers et de la rue du Président Salvador Allende les locataires souffrent d'insécurité. Les impacts de jets de cailloux sur les volets en témoignent. Les habitants sont condamnés à vivre presque constamment volets fermés...

14) Parking (Beyrouth en 1982)



Non cette photo n'a pas été prise à Beyrouth en 1982 ! Il s'agit modestement d'un parking qui reste comme cela depuis d'innombrables années. Une habitante arrivée en 1990 (cela fait 20 ans) à toujours vue des trous à cet endroit ! Il s'agit pourtant d'un endroit fréquenté puisque cette voie dessert pas moins de trois parkings... Visiblement de petits colmatages ont été effectués, mais le problème n'a jamais été réglé. Pourquoi ?

15) Miroir de virage

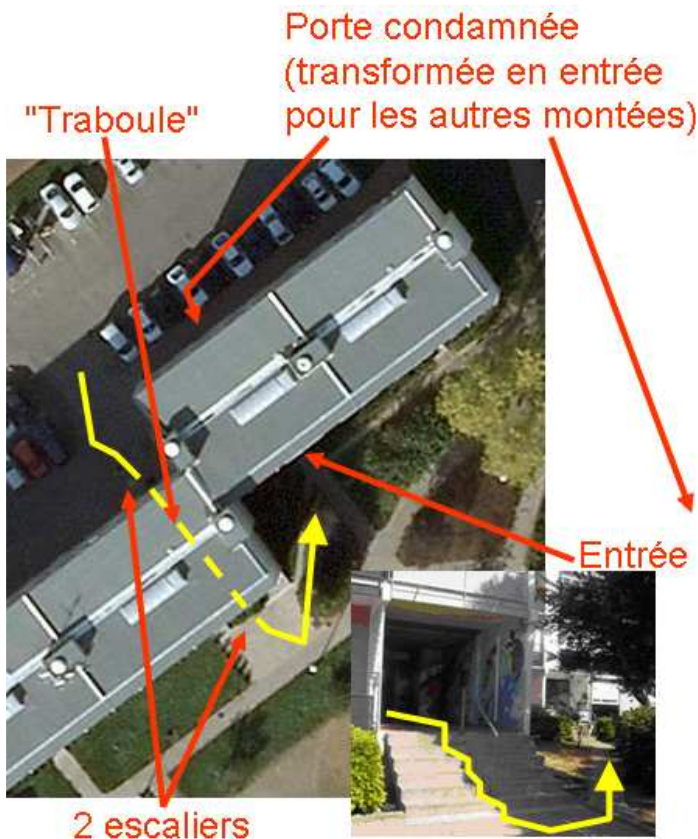


A cet angle de la résidence (accès rue du Président Salvador Allende) les habitants ont demandé que soit installé un miroir de sécurité. En effet, plusieurs fois ils ont été surpris par l'arrivée d'un vélo ou d'une moto, et craignent qu'un jour il y ait un accident. Leurs demande n'a semble-t-il jamais trouvé de réponse... "Pourtant, soulignent les habitants, il y a même un poteau à l'endroit exact où ce miroir pourrait être installé ! Faudra-t-il attendre un enfant estropié ou mort pour faire évoluer la situation ?

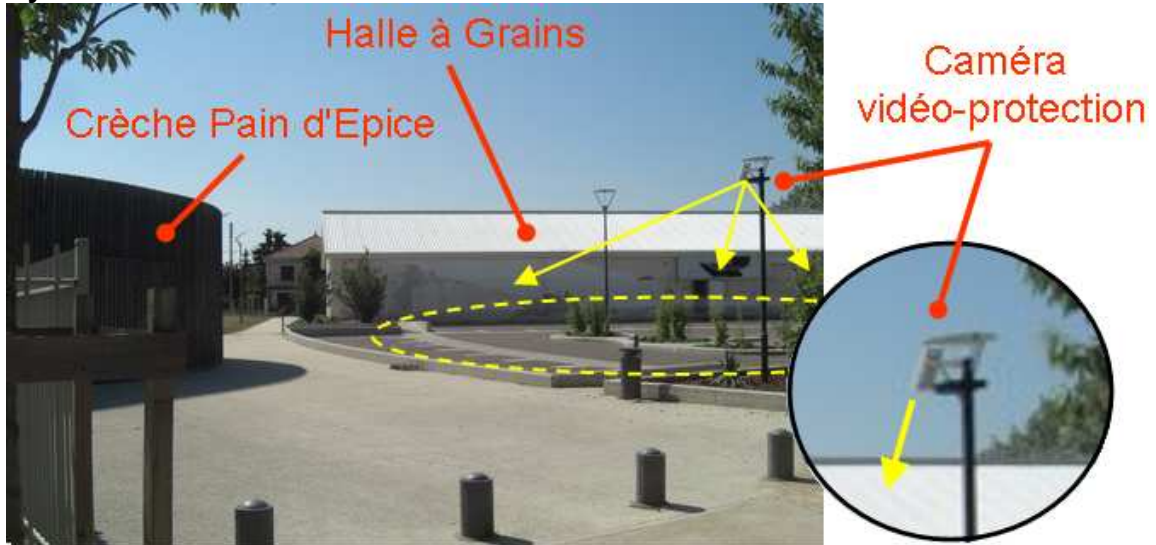
16) Double entrées des halls d'immeuble, mais pas pour tous...

Lors de la réhabilitation de 2007 les entrées des montées ont été modifiées afin d'éviter aux habitants des détours fastidieux pour passer du parking au montées via

les "traboules" (avec les escaliers de chaque côté). Imaginez le chemin avec une poussette et un enfant qui dort... Mais certains n'ont pas eu droit à cette rectification. Pourquoi ? Les habitants concernés n'ont jamais eu d'explication claire. "Peut-être n'avaient-ils pas un comportement conforme aux attentes de la mairie ?" nous suggère un habitant... Pourtant l'accès semble possible comme pour les autres... (cf. ci-dessous)



17) Dysfonctionnement



La caméra de vidéo-protection est orientée vers la salle de la Halle à Grains et notamment son entrée, mais aux dernières nouvelles les écrans pour visionner les images de cette vidéo-protection sont installées dans la Crèche voisine (Pain d'Epices) ! Etant donné que ces images n'intéressent pas le personnel de la crèche, elles ne sont jamais visionnées. Voilà un exemple de plus de laissé aller (incohérence et argent gaspillé...).

18) Chauffage : Incroyable

Au détour d'une conversation sur le chauffage nous avons appris que l'eau chaude est coupée tous les étés pendant une semaine ! Cela est vrai pour tous les utilisateurs de la chaufferie de Vénissieux. Des façons de faire digne des systèmes collectivistes soviétiques et qui n'existent plus nulle part, sauf à Vénissieux ! Un mépris des habitants impressionnant (nos gentils organisateurs pensent-ils aux personnes âgées, aux familles avec des petits enfants ?).

19) Chauffage : Incroyable (bis)

Toujours à propos du chauffage, il est impressionnant de voir que les heureux bénéficiaires de la chaufferie des Minguettes ont cette année une augmentation de 40% du montant de leur facture alors que des voisins (Montelier II) qui ont refusé (malgré les pressions) le raccordement au système collectiviste observent cette année une baisse de leur note ! Certes, il y a eu également des économies du fait de travaux d'isolation, mais cela ne peut justifier une telle différence... Ces habitants se félicitent de ne pas avoir cédé aux sirènes leur promettant des baisses de prix extraordinaires s'ils se raccordaient à la chaufferie... En effet bien leur en a pris.

20) Deux pistes à creuser

Passe-droits ?

Il apparaîtrait que 8% des habitants de Max Barel "à titre de traitement de faveur" ne paieraient que leurs charges. Pour ces locataires particuliers, le loyer serait offert (c'est-à-dire indirectement à la charge des autres locataires !) et les raisons en resteraient secrètes (fait du prince ?) et à priori sans lien avec des difficultés financières particulières. Les habitants voudraient bien savoir ce qu'il en est avec précision...

Point médiation fantôme ?

Ce Point Médiation est vraiment une source de curiosité pour les habitants de ce quartier. Toujours fermé, sauf pour de très rares exceptions, ce local semble occupé pour rien. Que cache cette curieuse occupation d'un local ? Les habitants voudraient bien savoir ce qu'il en est avec précision...



République des copains, cumule des mandats et incompétence

Après une telle visite, une question devient lancinante : "comment est-il possible d'en arriver là ?".

Tout d'abord force est de constater qu'une partie de la réponse est dans le désintérêt flagrant des personnes en charge de gérer cette ville vis-à-vis de leur concitoyens. Tout concourt à faire penser que seule l'idéologie les intéresse, la ville n'est qu'un moyen que l'on instrumentalise au service de la "lutte finale"...

Ensuite, une autre partie de la réponse semble être l'incompétence¹. A force de placer des "copains", de favoriser ceux qui ont pour seule vertu d'être fidèle à l'idéologie et surtout, cela va de paire, de pourfendre toute personne faisant la moindre critique. De ce fait, il n'y a plus grand-chose qui tienne debout dans ce triste "royaume". Car critiquer, est immédiatement perçu comme une attaque politique de la mairie. Cela revient donc à s'opposer à la lutte finale, ce qui est intolérable et intoléré, Dans ce contexte, toute amélioration est vouée à l'échec, car les dirigeants de cette ville ne veulent pas comprendre que la critique permet de faire grandir, de progresser*². De ce fait tout progrès est interdit. La conséquence est directe... et visible sur le terrain.

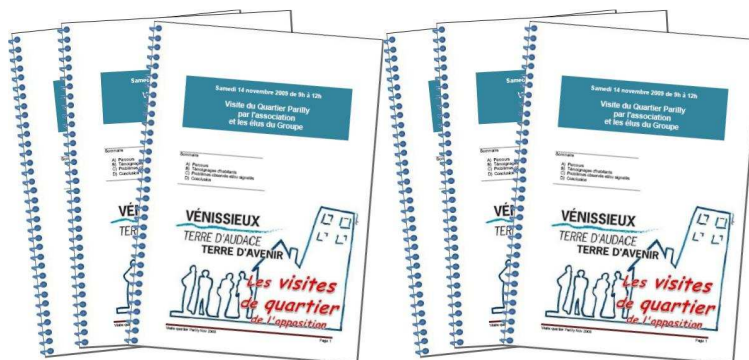
Enfin, on peut s'interroger sur le bien peu de confiance qui règne parmi les "maîtres" qui gouvernent cette ville. Il faut en effet avoir bien peu confiance pour devoir concentrer autant les pouvoirs ! Cela s'applique bien sûr à ce quartier : Mme Ebersviller, cumule à elle seule : le poste de 3^{ème} adjointe de Mme le Maire, le poste de présidente de la SACOVIV et le poste de Directeur Général de la SACOVIV... A coté de cela, M. Patrick Guyard n'est plus que le Directeur Général Délégué... Cette défiance est connue pour être le point commun de tout système dictatorial.

Tout, ceci explique sans doute cela !

¹ De par des témoignages d'habitants, il semblerait qu'il n'y ait pas de contrôle des travaux. Les entreprises seraient payées sans vérification préalable.

² Notre groupe s'est déjà largement exprimé en ce sens au conseil municipal, sans la moindre écoute de la part de la majorité. Ici comme ailleurs, la concertation n'existe pas. Par exemple, la SACOVIV n'informe pas l'Amicale des locataires des actions réalisées en osant se justifier en expliquant "que ce n'est pas la politique de la mairie !" (propos rapportés par un habitant du quartier). Chez les autres bailleurs l'information des associations de locataires est chose courante et normale... C'est tout simplement du bon sens.

Retrouvez les rapports des précédentes visites de quartier sur <http://venissieuxaudace2014.fr>



Ci-après les annexes :

Annexe 1 : Projet Résidence Max Barel : un vote malgré l'absence de concertation réelle avec les habitants

Annexe 2 : Arrêté municipale du 24 mai 2007 interdisant toute poubelle à l'extérieur

ANNEXE 1

vendredi 6 mai 2011

Projet Résidence Max Barel : un vote malgré l'absence de concertation réelle avec les habitants

Au conseil Municipal du 2 mai 2011, intervention de Mme Yvonne LYON au nom du Groupe au sujet de l'opération d'aménagement de la résidence Max Barel de la SACOVIV (rapport n°5).



Le super-trophée de la municipalité de Vénissieux ?!


Ce rapport demandait au conseil de valider une opération d'aménagement pour la résidence Max Barel. "Comme cela n'est pas dit dans le rapport, le projet proposé en réunion publique du 17 décembre 2009 avait été refusé par les habitants car non conforme à leurs attentes. Depuis, des amendements ont semble-t-il été apportés au projet initiale, mais la population n'a plus été concertée. Notre groupe ayant pris contact avec eux la semaine dernière, il ressort que les habitants venaient de découvrir le projet suite au questionnement d'un autre élu. Ce projet ne leur semble toujours pas correspondre à leurs besoins. En tout cas l'absence de concertation avec les habitants sur ce dernier projet est flagrante. Les habitants se plaignent par ailleurs que leurs demandes simples et de bases ne soient pas prises en compte, tel que l'installation de bancs pour empêché les rodéos ou encore des demandes tel que la fermeture des poubelles qui génèrent non seulement des nuisances malodorantes, mais favorise également la multiplication des rats (au point que les personnes du rez-de-chaussée ne puissent plus ouvrir leurs fenêtres...).

S'il est évident qu'un projet d'aménagement est nécessaire pour ce quartier, il est tout aussi évident qu'il doit se faire en concertation réelle avec les habitants. Dans ces conditions notre groupe demande à ce que le vote de ce rapport soit reporté à un prochain conseil municipal afin de permettre la mise en place d'une concertation avec les habitants qui sont, faut-il le rappeler, les premiers intéressés par ces aménagements. Cela relève du simple bon sens et serait une marque de respect vis-à-vis des habitants de ce quartier.

Dans le cas où cette demande de report ne serait acceptée, notre vote ne pourra être que l'abstention."

Malgré cette remarque de bon sens, il n'y a pas eu de report et le vote de ce rapport a été maintenu par Mme le Maire. Les habitants n'auront pas été écoutés et l'argent des vénissiens sera dépensé pour des aménagements qui ne satisferont pas les habitants. Un point de plus à ajouter au triste bilan de cette municipalité.

ANNEXE 2

| | |
|---|--|
|  <p>04 JUIN 2007</p> <p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>VILLE DE VENISSIEUX (Rhône)</p> <p>COLLECTE DES DECHETS MENAGERS</p> <p>INTERDICTION DE MAINTENIR LES BACS ROULANTS SUR LA VOIE PUBLIQUE EN DEHORS DES PERIODES DE COLLECTE</p> | <p>ARRIVÉE LE :</p> <p>29 MAI 2007</p> <p>D.C.E.</p> |
| <p><u>ARRETE</u></p> | |
| <p>Le Maire de Venissieux, Député du Rhône,</p> <p>VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles 2212-1 à 2212-5 ;</p> <p>VU le règlement sanitaire départemental ;</p> <p>VU son arrêté du 15 Avril 2002 relatif à la collecte des déchets ménagers et des déchets assimilés, notamment son article 4-5 ;</p> <p>Considérant la recrudescence des incendies de poubelles constatée sur la commune, notamment la nuit et la nécessité de développer une attitude citoyenne de prévention en matière de sécurité et d'hygiène ;</p> <p>Qu'en conséquence il convient de réitérer les prescriptions relatives à la gestion des bacs roulants ;</p> | |
| <p>ARRETE :</p> | |
| <p>ARTICLE PREMIER - La collecte des ordures ménagères est en principe assurée 6 fois par semaine, du Lundi au Samedi.</p> <p>Le Jeudi, la collecte est réservée aux déchets recyclables (bacs verts)</p> | |
| <p>ARTICLE 2 - Les bacs roulants adaptés sont apportés au point de collecte par les usagers. Ils ne sont présentés à la collecte qu'à partir de 6 heures le matin et uniquement les jours de collecte.</p> <p>Ils sont rentrés dès le passage du camion de collecte.</p> <p>En cas de modification des horaires de collecte, une information est effectuée par le service municipal du Cadre de Vie et de la Communauté Urbaine de Lyon.</p> <p>En conséquence, il est interdit de maintenir des bacs roulants sur la voie publique en dehors de ces périodes sous peine de verbalisation et de poursuites.</p> | |

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera affiché et transmis à M. le Préfet.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa décision.

ARTICLE 4 - Monsieur le Directeur Général des services de la Ville, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité publique, tous les agents de la force publique et de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VENISSIEUX, le 24 Mai 2007

Le Maire
Député du Rhône

